

FICHE DE POSTE

GARDE-ANIMATEUR (H/F)

DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE LAC D'AIGUEBELETTE

Contexte

La Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA) gère avec le Conservatoire des espaces naturels de Savoie (CENS), la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac d'Aiguebelette, créée en mars 2015.

Cette réserve comprend l'intégralité du lac d'Aiguebelette, troisième plus grand lac naturel français, et une partie des zones forestières de la montagne de l'Épine, pour un total de 840 hectares. A ce titre, elle constitue la première Réserve d'eau douce de France métropolitaine et l'un des pôles de biodiversité les plus importants de Savoie.

Par ailleurs :

- Le territoire de la CCLA constitue une destination touristique majeure à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cette activité constitue un enjeu fort en termes de développement socio-économique. Le lac d'Aiguebelette (Lac privé) est l'élément central de l'attractivité touristique.
- La CCLA assure la gestion des usages du lac dans le cadre de conventions de longue durée établies avec les propriétaires (EDF et consorts de Chambost) et d'un règlement particulier de usages du lac (Gestion des droits d'occupation des berges, de navigation, d'organisation de manifestation, d'organisation de la baignade).
- La CCLA dispose de la compétence « La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) et dans ce cadre, met en place une politique de préservation des zones humides et de gestion des cours d'eau à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Cette compétence a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) pour par la partie du territoire de la CCLA située hors bassin versant du lac, elle a été déléguée au SIAGA pour la partie du territoire située dans le bassin versant lac à l'exception du périmètre constitué du lac et de ses zones humides connexes pour lequel la CCLA est restée pleinement compétente.
- En 2023, le territoire de la CCLA a été intégré au périmètre du Parc Naturel Régional de Chartreuse.
- Le lac d'Aiguebelette dispose d'un patrimoine archéologique palafittique remarquable (vestiges de villages néolithique). L'un des sites recensés est inscrit au patrimoine de l'UNESCO depuis 2011 dans le cadre d'un classement sériel intégrant plusieurs dizaines de sites à l'échelle des lacs de l'arc alpin.

Dans ce contexte, la CCLA au regard de ses compétences, développe une politique qui vise à la fois, à :

- Protéger et préserver les milieux naturels,
- Mettre en place une démarche de sensibilisation axée sur la valorisation du patrimoine environnemental et archéologique,
- Favoriser un développement touristique familial axé sur les activités de pleine nature et qui soit cohérent avec les objectifs de préservation de la biodiversité et plus généralement du patrimoine.

Cette politique nécessite une veille constante sur le terrain et le développement d'un programme d'actions de valorisation et de sensibilisations aux enjeux de préservation des milieux naturels.

Le 2^{ème} plan de gestion de la Réserve sur la période 2024-2028 liste un certain nombre d'actions visant à maintenir les moyens de surveillance et à améliorer l'ancrage de la Réserve dans son territoire.

Missions

Missions principales et objectifs du poste

Le garde-animateur :

1. Assure une mission de surveillance et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager de la réserve naturelle ainsi que les missions de garde particulier du lac d'Aiguebelette conformément aux dispositions du règlement des usages du lac (50% du temps de travail)
2. Informe et accueille le public, participe à la conception et à la mise en œuvre des animations et actions de valorisation et d'éducation à l'environnement (30% du temps de travail)
3. Participe à la définition et au suivi des actions liées à la compétence GEMAPI en lien avec le SIAGA. De manière général, il participe aux actions d'entretien des biens et des sites et au suivi scientifique des espèces, milieux et habitats (20%)

Le garde-animateur est commissionné au titre des « réserves naturelles – espaces terrestres » et assermenté.

Le garde-animateur est également un garde particulier des propriétés de la CCLA qu'elle possède ou gère. Il est formé et assermenté à ce titre.

Détail des missions

Le garde-animateur :

Surveillance et Protection

- Surveille régulièrement la Réserve naturelle en toute saison, de manière renforcée en période estivale, sur l'ensemble des secteurs (constat des infractions, anomalies, évolutions, dégâts à la nature, activités humaines, respect des autorisations, ...) ;
- Informe et sensibilise les usagers à la protection du patrimoine naturel lors des tournées de surveillance au respect des réglementations environnementales et du règlement des usages du lac d'Aiguebelette, en vigueur. Ces missions sont effectuées dans le respect de règles de sécurité et d'attitudes adaptées aux différents types de situations pouvant survenir avec les interlocuteurs (sensibilisation, information, interpellation...) ;
- Recherche et constate des infractions aux dispositions du Code de l'environnement. Les infractions constatées sont relevées conformément à la politique pénale établie avec le Parquet ;
- Rédige les procédures judiciaires, applique les procédures d'enquête et d'audition ;
- Participe éventuelle et intervention lors des audiences devant les tribunaux ;
- En matière de police administrative, il suit les différentes autorisations délivrées par la Région Auvergne-Rhône Alpes (travaux, manifestation), et rédige un rapport de manquement administratif en cas de non-conformité ;
- En tant que garde particulier, il assure le contrôle des droits de navigation et de l'ensemble des dispositions du règlement particulier des usages du lac d'Aiguebelette et du règlement des ports ;
- Est en relation avec les autres services tels que de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'ONF, la gendarmerie ;

Ponctuellement en dehors du territoire de la CCLA : :

- Mène des missions de police de l'environnement dans le cadre de missions d'échange en gestionnaires de réserves naturelles ;
- Participe à des opérations de contrôle interservices organisées par le Parquet ou les services de la Préfecture. Conçoit, organise et participe à des opérations de contrôle en interservices (OFB, DDT, ONF, gendarmerie, douanes).

Education à l'environnement

- Informe et sensibilise les publics locaux, usagers et touristes sur la réglementation, les enjeux de la protection de la réserve et de l'environnement en général ;
- Participe à la mise en œuvre d'une démarche d'information et de sensibilisation auprès des acteurs touristiques du territoire (prestataires d'activités, hébergeurs, ...) dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre de la politique de développement éco-touristique de la CCLA et de son office de tourisme ;
- Prépare et anime des séances d'information à la protection de l'environnement auprès du grand public ;
- Prépare et anime des présentations auprès des groupes scolaires dans le cadre de projets pédagogiques, (intervention en classe, création d'outils d'animation) et accompagne les groupes sur le terrain ;
- Accompagne des groupes de visiteurs et de professionnels (journalistes, scientifiques,

- personnalités...) sur le terrain, en assurant pédagogie et sécurité ;
- Peut être amené à répondre aux sollicitations des médias (reportages, interview...);
- Participe à certaines manifestations locales ;
- Contribue à élaborer des outils d'éducation à l'environnement et de sensibilisation ;

Travaux d'entretien

- Réalise ou coordonne les travaux d'entretien des parcelles acquises ou gérées par la CCLA (élagage d'arbres, clôture , ... etc) ;
- Gère le matériel affecté à la réserve et les véhicules (voiture, bateau, ...);
- Se charge de l'équipement des sites (signalétique, balisage des limites de la réserve, ...);

Suivis scientifiques

- Participe à des opérations ponctuelles ou régulières d'observation et comptage d'espèces faune et/ou flore, selon les besoins identifiés ;
- Participe aux chantiers/suivis scientifiques de l'équipe dédiée à la Réserve ;

Rapport et Coordination

- Rédige des rapports sur la surveillance, les interventions d'éducation à l'environnement effectuées, et les suivis naturalistes éventuels ;
- Saisit les données observées sur informatique (Géonature, ...);
- Participe aux échanges et réflexions concernant la gestion, la préservation, l'éducation à l'environnement ;
- Travaille en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, associatifs, la Gendarmerie, les associations de protection de l'environnement, et d'autres partenaires ;
- Participe aux réseaux d'échanges professionnels ;

Administratif

- Réalise des tâches administratives (courriers, bon de commande...);
- Elabore et conduit des projets ;
- Rédige des cahiers des charges ;
- Suit les commandes ;
- Enregistre ses missions et son temps de travail sur le modèle commun au service,
- Contribue à la rédaction des bilans d'activités,
- Réalise d'autres tâches administratives inhérentes aux besoins du service.

Intérêt, difficultés, contraintes du poste

Le métier de garde-animateur requiert une réelle adaptabilité aux différents publics rencontrés, ainsi qu'une forte réactivité dans l'exercice des missions.

Le métier impose une disponibilité et une adaptabilité, avec des périodes d'activité plus intenses en période estivale comprenant du travail les week-ends et les jours fériés.

L'exercice des missions de police expose l'agent à des risques particuliers qui nécessitent des formations initiales et des recyclages réguliers.

Lieu de travail

Résidence administrative

Communauté de communes du lac d'Aiguebelette 572, route d'Aiguebelette Maison du Lac 73470 Nances

Lieu de travail

Le garde-animateur disposera d'un poste de travail dans le bureau attribué aux agents de la réserve situé dans le pôle administratif CCLA de la Maison du lac.

Le bateau utilisé par la Réserve est situé à la Maison du lac. Le garde-animateur peut être amené à travailler dans les locaux des services techniques de la CCLA situé à Novalaise.

Les animations pourront avoir lieu sur les lieux fréquentés (plages, lac, ...), en immersion dans le milieu naturel, dans les locaux de Maison du lac ou d'autres lieux disponibles sur le territoire (Ecoles, centre de loisirs, ...etc).

Matériel fourni

- Uniforme des réserves naturelles
- Matériel de suivi (jumelles, ...)
- Bateau, Véhicule de service, vélo électrique
- PC et téléphone mobile

Temps de travail

Poste à temps complet de 35 heures hebdomadaires réparti comme suit :

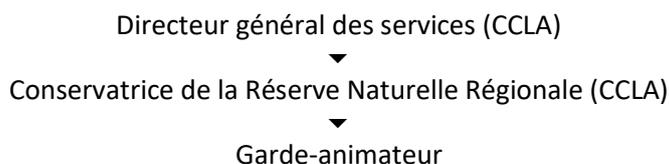
50% sur les missions de police de l'environnement et de garde particulier, 30% sur des missions d'éducation à l'environnement et 20% sur des missions d'entretien et/ou de suivis scientifiques (Suivi de l'état des cours d'eau, Suivis faunistiques ou floristiques). Cette répartition du temps de travail peut être amenée à évoluer, notamment au cours de l'année.

Poste avec travail les week-ends et jours fériés, parfois en soirée, en particulier en période estivale.

Présentation du cadre de travail

Position dans l'organisation de la CCLA

Le positionnement hiérarchique du garde-animateur est le suivant :



Relations fonctionnelles

Il travaille au quotidien avec les **agents dédiés à la « Réserve »** : la conservatrice, un(e) éco-garde recruté(e) pour la saison estivale, la médiatrice patrimoine(s), et la garde-technicienne et le chargé de mission scientifique, agents du CENS.

Il travaille également avec les **autres agents de la CCLA, de l'office du tourisme du Lac d'Aiguebelette et les autres agents du CENS.**

La mise en œuvre de ses missions se fera par ailleurs dans le cadre d'un suivi et d'échanges réguliers avec le Directeur Général des Services et les élus référents de la CCLA, notamment **le Président de la CCLA, le Vice-Président « lac-environnement ».**

Dans le cadre de ses missions de police judiciaire, le garde-animateur est alors placé sous l'autorité fonctionnelle de la **vice-procureure de la République du Tribunal de Chambéry** et veille à l'application de la politique pénale du Parquet

COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

Connaissances :

- Connaissances réglementaires en environnement, protection de la nature, espaces naturels protégés et police de la nature (Réserve avec un fort enjeu de surveillance en période estivale, 80% du temps de travail) ;
- Intérêt pour l'écologie en particulier pour les milieux lacustres ;
- Compétences en matière de sécurité (encadrement de groupes, y compris scolaires et personnes en situation de handicap, formation aux premiers secours) ;
- **Commissionnement « réserves naturelles – espaces terrestres » est un plus ;**
- Parler anglais, est un atout.

Savoir-faire :

- Expérience dans la réalisation de missions de surveillance et médiation (écogarde, garde-nature) ;
- Techniques de négociation et gestion des conflits ;
- Techniques d'interpellation ;
- Qualités rédactionnelles et orale ;
- Techniques d'animation et de communication auprès de différents publics ;
- Compétences dans la réalisation de petits travaux d'entretien et l'usage d'outils thermiques ;
- Savoir nager ;
- Bureautique.

Savoir-être :

- Capacité de concertation et de gestion des conflits (Fermeté, diplomatie, dialogue et maîtrise de soi) ;
- Bonne condition physique (dépose en bateau sur terrain accidenté fréquent) ;
- Goût du travail en équipe et en autonomie ;
- Aptitudes pour le travail manuel et en extérieur ;
- Précision, rigueur et patience ;

- Respect de l'autorité hiérarchique et fonctionnelle ainsi que des procédures ;
- Sens de l'observation ;
- Être force de propositions ;
- Adaptabilité aux conditions et horaires de travail (travail le week-end et jours fériés).

Précision :

Il est précisé que le poste nécessite d'avoir des notions et une vision « globale » du développement territorial et qu'il ne doit être appréhendé comme relevant uniquement d'une mission de police. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du projet de territoire de la CCLA et doit contribuer à la fois à la protection des milieux naturels, à la sensibilisation du public aux enjeux de préservation du patrimoine et à la valorisation du territoire dans le cadre de la politique de développement éco-touristique portée par la CCLA et son office de tourisme.

Niveau de formation

Niveau de formation

- Formation souhaitée bac+ 2 minimum dans le domaine de la conservation et de la gestion de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.
- BAFA ou diplôme équivalent souhaité.
- Permis B.

Un atout :

- Un commissionnement « réserves naturelles – espaces terrestres » ;
- Une expérience dans la conduite de petites embarcations (permis côtier/fluvial).

Expériences requises

- Expérience d'au moins 5 ans dans des missions de police de l'environnement et d'éducation à l'environnement

Rémunération

Rémunération selon expériences et degré de qualification.

Type d'emploi

Contractuel de droit public ou fonctionnaire de catégorie B

Procédure de Recrutement

Modalités de candidature

CV et lettre de motivation à envoyer par courriel aux adresses suivantes : v.beauvais@ccla.fr et l.ayot@ccla.fr

Renseignements complémentaires => Contacter Mme Véronique BEAUVAIS (Conservatrice de la RNR) Tél. 04 79 28 97 75

Prise de poste

Poste à pouvoir pour le 1^{er} avril 2025

Date limite de réception des candidatures

Vendredi 14 février 2025.